

Ecole maternelle Léo Moulin  
5 rue du Clos  
77 760 La Chapelle la Reine  
01-60-74-96-05  
[0772250c@ac-creteil.fr](mailto:0772250c@ac-creteil.fr)

Procès Verbal du conseil d'école n°1 du 06/11/18

Présents : M Chanclud, maire

Mme Duval ; conseillère municipale

M Saloux ; DDEN

Mmes Le Du-Platon, Quevarec, Lépine-Masson et Brissot ; déléguées de parents

Mmes Van Damme, Bonzom , M Person et M Bonpain enseignants

Mme Labydoire ; directrice de l'école

Excusés : M Durieux inspecteur de l'éducation nationale

**Début du conseil à 18h00.**

Mme Duval et M Chanclud demandent à ce que les questions en lien avec la mairie soient étudiées en début de conseil, car ils doivent partir assez rapidement. Toutes les personnes présentes étant d'accord les questions de parents et l'usure des jeux de cour seront posées en premier puis l'ordre du jour sera traité à partir du début.

1/ Chaque membre du conseil se présente.

**Questions des parents : point 10 :**

Diffusion de documents :

l'affichage sur la grille de l'école, ainsi que les mots distribués aux enfants, ne proviennent pas toujours de l'école ou de l'association des parents.

Pourriez-vous faire le nécessaire pour que ces diffusions cessent ?

*En effet par habitude, j'ai accepté que des plaquettes publicitaires passent par le biais des enfants. Je proposerai l'année prochaine que les personnes distribuent elles-mêmes les prospectus à la sortie de l'école.*

Kermesse : Envisagez-vous un retour de la kermesse ?

*A ce jour, l'équipe enseignante est partagée, donc nous ne pouvons pas encore nous engager.*

Horaires de l'école maternelle : Pouvez-vous nous rappeler les horaires de l'école maternelle ?

*Ils sont mentionnés dans le règlement intérieur de l'école.*

L'école est-elle équipée d'une sonnerie qui rappelle ces horaires ? *Non. Si le besoin s'en fait sentir , le maire accepte de faire le nécessaire pour équiper l'école d'une sonnerie.*

Entrée commune : La porte d'accès de la maternelle ne fonctionne pas depuis le début de l'année.

La porte est ouverte en permanence.

*La directrice informe que le problème est sur le point d'être réglé. La porte s'ouvre et se ferme à nouveau. Mais l'ouverture n'est accessible que depuis la classe de Mme Labydoire en appuyant sur le bouton d'ouverture du visiophone. Le maintien de la porte ouverte grâce à l'aimant ne fonctionne toujours pas. Enfin le boîtier permettant l'ouverture avec la clé est hors service. Le maire propose de venir voir le système.*

Par ailleurs, l'horaire de la fermeture automatique de la porte du sas de l'entrée commune est trop proche de la sortie des élèves. Des parents se sont déjà retrouvés enfermés dans ce sas.

Pourrait-on allonger les créneaux d'ouverture le midi et le soir ?

*La temporisation est un peu juste, le maire s'engage à modifier si nécessaire.*

Entretien de l'école : Quels travaux d'entretien ont été réalisés pendant l'été ?

*Les petits travaux ont pu être réalisés.*

*Mais le maire informe que les gros travaux n'ont pu être effectués suite au départ en retraite du responsable de l'entretien.*

Les menus ne sont pas mis en temps et heure sur le site de la mairie.

*Mme Duval répond que la personne responsable fait de son mieux pour l'éviter.*

Quand est-il prévu de modifier le stationnement devant l'école (rue de Villionne) ?  
Le maire répond que l'aménagement sera proposé au budget de la mairie en mars 2019.

#### **Usure des jeux de cour et entretien : point 9 :**

Vendredi 19 octobre 2018, un technicien mandaté par la mairie est venu vérifier l'état des jeux de la cour de récréation.

Le toboggan ainsi que la structure balançoire et filet sont inutilisables à ce jour pour des raisons de sécurité.

Les enfants n'ont donc plus aucune structure dans la cour de récréation. Nous demandons au maire d'investir rapidement dans l'intérêt des enfants.

Le maire prévoit d'inscrire cette dépense au prochain budget.

Concernant les bâtiments : des fissures apparaissent sur les façades et dans la salle de classe de Mme VanDamme.

Le maire informe qu'il est nécessaire de contacter l'assurance afin de missionner un expert. Cela n'a pas encore été fait à ce jour.

Une vitre côté récréation est fissurée à plusieurs endroits.

De nombreuses serrures sont difficiles à utiliser, ils nous arrivent parfois de ne pas pouvoir refermer à clef certaines portes voire de les ouvrir.

Le maire note les informations ainsi que Mme Duval.

#### **2/ Effectifs 2018/2019 et répartition dans les classes.**

L'école compte actuellement 91 élèves.

Nous comptons 34 PS + 29 MS + 28 GS.

Actuellement : Classe de Mme Van Damme	22 élèves (11 PS/11 MS)
Classe de Mme Labydoire	23 élèves (13 PS/ 10 MS)
Classe de M Person	23 élèves (10 PS/13 GS) +1 GS mois de novembre
Classe de Mme Bonzom	23 élèves (8 MS/15 GS)

#### **3/ Le règlement intérieur du conseil d'école / règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur du conseil d'école est lu et approuvé.

Le règlement intérieur de l'école est un document important que tous les parents doivent lire et signer.

Il est élaboré à partir du règlement intérieur départemental. Il est suivi de la charte de la laïcité.

Le règlement intérieur est lu, les changements sont soulignés, il est approuvé par tous.

#### **4/ Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018.**

Une seule liste était proposée avec 4 postes à pourvoir.

Sur 155 inscrits sur la liste électorale, 53 bulletins de vote ont été dépouillés dont 5 blancs.

L'ensemble des candidats inscrits ont été élus avec un taux de participation de 34.19 % soit 5 points de mieux que l'année dernière.

Aussi Mmes Ledu/Platon, Gras/Blondel, Lepine/ Masson et Quevarec sont les 4 membres titulaires élues. Et Mms Charbonnier/Buiche et Brissot ainsi que M Boulat et M Fouet sont les 4 membres suppléants élus.

#### **5/ Le nouveau projet d'école 2018/2021 est axé sur le langage. Et plus particulièrement l'enrichissement du lexique et de la syntaxe en s'appuyant sur les contes traditionnels.**

#### **6/ Abonnement, projets d'animations et de sorties**

L'école a souscrit un abonnement mensuel pour chaque classe à l'Ecole des Loisirs (payé 3 abonnements et un gratuit grâce aux nombres d'abonnement individuel regroupé). Nous remercions les parents qui ont souscrit à cet abonnement.

Le spectacle de Noël aura lieu le jeudi 13 décembre 2018. Le thème est en rapport avec notre projet d'école puisque les enfants auront la chance d'écouter un conte africain et de participer au spectacle.

Le montant du spectacle s'élève à 520 euros.

Nous avons contacté une conteuse dans le cadre du projet d'école afin d'étudier ensemble des activités spécifiques pour l'année scolaire. Je rencontre cette personne vendredi 9 novembre.

Une sortie à la FLC de Fontainebleau, dont la date n'est pas encore définie est prévue en 2019.

Toutes ces sorties et animations sont possibles grâce aux dons des parents d'élèves par le biais de la coopérative scolaire, à la subvention de la mairie et aux dons de l'association des représentants d'élèves.

Merci à vous tous.

#### **7/ Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté), élaboré le 13 septembre 2016, a été mis à jour le 12/10/2018.**

Le PPMSA (plan particulier de mise en sûreté attentat /intrusion) a été également mis à jour.

Ces plans permettent d'étudier les différents itinéraires de fuite possible et accessible facilement avec des élèves de maternelle.

Ils permettent aussi de connaître tout le potentiel de l'école et de ses environs pour réagir, avec le plus de bon sens possible, à une éventuelle intrusion voire une demande des services de sécurité de quitter l'école ou de se confiner. Divers exercices d'entraînements ont lieu durant l'année pour habituer les enfants et les adultes.

**8/** La coopérative scolaire se monte actuellement à 2 997 euros dont 1 157 euros de dons des parents pour la coopérative scolaire.

L'équipe enseignante remercie donc les généreux donateurs.

Nous tenons à signaler que n'ayant pas récupéré la totalité de notre budget alloué par la mairie, nous avons été dans l'obligation d'utiliser la coopérative scolaire pour palier à ce manque qui représente une enveloppe d'environ 450 euros (5 euros par enfant).

Le métier a beaucoup évolué ces dernières années et l'outil informatique ainsi que ces périphériques sont aujourd'hui indispensables au bon fonctionnement d'une école.

Le photocopieur acheté par la mairie n'est pas connecté en wifi à l'ordinateur et n'accepte aucune clé USB. Ce qui nécessite une imprimante de qualité qui elle a été achetée par le biais de la coopérative en mai 2018. Les cartouches sont également prises en charge par la coopérative, ce qui alourdit considérablement les dépenses.

Nous souhaiterions que les achats effectués par la mairie puissent être discutés avec l'équipe enseignante afin d'adapter le matériel aux besoins.

Le maire et Mme Duval notent notre demande et s'engagent à nous consulter

**9/** Etats des lieux des jeux situés dans la cour de récréation, des bâtiments, des fermetures extérieures et du portail.

Le portail principal de l'entrée de l'école vient d'être réparé après un dysfonctionnement (ne se fermait plus) depuis le début de l'année. Malheureusement depuis il ne s'ouvre plus avec la clé mais uniquement avec le bouton du visiophone situé dans la classe de la directrice. Le maintien de l'ouverture du portail par aimant est défectueux.

Le maire s'engage à venir voir et à réparer.

L'école a été doté d'un nouvel ordinateur pour la direction et les collègues, nous remercions la mairie. Nous attendons quelques ajustements afin de profiter au maximum de toutes les possibilités de ce nouveau matériel.

**10/** Comptes de l'association « Les enfants d'abord » Maternelle

Un montant de **100€** est disponible pour la maternelle en 18/19

La 1ère vente de gâteaux commune de l'année a rapporté 95€. La somme sera divisée entre les 2 écoles soit 47,5€ pour chaque école.

**11/** Date du prochain conseil d'école.

Le prochain conseil est prévu le mardi 12 mars 2019.

Avant de lever la séance, Mme Labydoire informe qu'un exercice PPMS sera effectué au cours de cette période, sous une forme adaptée aux enfants de maternelle.

**Fin du conseil à 20h10**

PV rédigé par Mme Labydoire  
Directrice de l'école